

Compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 13 février 2021

Commune de La Marolle en Sologne

Nombre de conseillers

- en exercice : 11 L'an deux mil vingt-et-un, le treize février à dix heures, le Conseil
- présents : 10 Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
- votants : 10 prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de
- absents : 1 Monsieur Éric FASSOT, Maire.

Date de convocation : 09/02/2021 **Présents** : Mmes Rachel GRIVEAU, Martine DESJARDIN, Sandrine BROSSARD,
Evelyne ROBERT ; MM Éric FASSOT, Olivier MARDESSON, Alix THILLIER,
Date d'affichage : 09/02/2021 **Absents excusés** : Alain MAUPEU
Stephan JONETTE, Kévin GODIN, Bernard VICENTE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du 3 novembre 2020
- Délibérations :
 - Autorisation de dépenses d'investissement 2021 – budget principal
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme GRIVEAU Rachel

Approbation à l'unanimité du Compte-rendu de la réunion de Conseil du 3 novembre 2020

01-2020 : autorisation de dépenses d'investissement 2021 – budget commune

- Vu l'article L1612-1 du CGCT
- Vu la délibération du 16 juillet 2020 adoptant le budget primitif 2020,
- Considérant les factures d'investissement reçues,

L'article L1612-1 du CGCT permet d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits du budget de l'exercice précédent.

Le maire demande au Conseil de l'autoriser à procéder au paiement des factures d'investissement reçues en restant dans cette limite.

Le détail du montant et de l'affectation des dépenses autorisées ventilées par chapitres et articles budgétaires sont les suivants :

Montant budgétisé en dépenses d'investissement 2020 : 148 557,34 € (hors chap 13 et 16) Le quart de ce montant est égal à 37 139,34 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes : Achat d'un échafaudage, au compte 2158, pour un montant total de 1764,24 € TTC et travaux de réfection de voirie, au compte 2152, pour un montant de 9443,95 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 dans la limite du quart des crédits du budget 2020 pour le compte 2158 et le compte 2152.

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur l'école : Mme Griveau évoque les retours des enfants concernant les règles à la cantine en lien avec les restrictions sanitaires.
- Défense incendie : Il est envisagé de poser 4 bornes dans le bourg avant d'aller plus loin.
- Vaccination anti-covid19 : il est souligné les difficultés rencontrées à la prise de rendez-vous pour les personnes prioritaires.
- Un souci d'éclairage public est survenu, il a été rectifié.
- Sécurisation de la traversée du bourg : la réunion prévue avec l'ATD41 a été reportée au 10 mars en raison des intempéries (neige/verglas)

SÉANCE LEVÉE À 11 h 00

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Éric FASSOT	Rachel GRIVEAU	Olivier MARDESSON	Alain MAUPEU
Stephan JONETTE	Sandrine BROSSARD	Bernard VICENTE	Evelyne ROBERT
Kévin GODIN	Martine DESJARDIN	Alix THILLIER	